

PROCES VERBAL

444

L'an deux mille,
le vingt et un février à quinze heures

Nous, Sébastien PELLEGER
CAPITAINE DE POLICE
en fonction à l'U.I.R. du C.S.P. MEAUX (77)-

AFFAIRE :

INCENDIE DES ETS SAPAR
ORIGINE INDETERMINEE

Officier de Police Judiciaire en résidence à MEAUX (77)-----
--- Poursuivant l'enquête dans les mêmes formes de droit, -----
--- Disons prendre attache par radio avec nos collègues assurant
une surveillance du site, il nous est rapporté que les sapeurs
Pompiers sont toujours présents, ils assurent la surveillance
des lieux, le bâtiment est complètement détruit mais aucune
approche n'est possible actuellement. -----

--- Il nous est indiqué qu'un piquet incendie va être mis en
place par les Sapeurs Pompiers pour éviter toute reprise du
sinistre. -----

OBJET :

--- D'ont Procès-Verbal. -----

ENSEIGNEMENTS

L'O.P.J.

REPRODUCTION INTERDITE

